



Lille, le 31 mai 2023

Les secrétariats académiques d'AI-UNSA et  
du SNASUB-FSU de l'Académie de Lille

A

Madame la Rectrice de l'académie de Lille

**Objet : Devoir d'alerte relatif au progiciel OPALE**

Madame la Rectrice,

Alors que la cinquième vague de déploiement d'OPALE est prévue pour septembre 2023 et que de nombreux établissements sont actuellement informés de leur participation (sous forme de volontariat ou de désignation d'office) à la sixième et à la septième vague, il nous semble important de faire le point sur la situation et d'interpeller notre Administration.

L'enjeu est important : nos deux organisations syndicales, AI-UNSA, et le SNASUB-FSU ont tenu à le faire ensemble, au nom de l'intérêt de tous les collègues.

Nous souhaitons vous alerter sur trois points fondamentaux :

- les dysfonctionnements permanents du progiciel
- l'accompagnement des collègues
- et enfin l'organisation de la formation

Sur le plan de l'efficacité du progiciel ; malgré la mise en place d'améliorations et de correctifs, les bugs sont encore bien trop nombreux et des erreurs graves et manifestes persistent (notamment dans le cadre du paiement des bourses, mais également à propos de la porosité constatée des bases de données).

OPALE ne fonctionne pas correctement et n'est donc pas opérationnel en l'état. C'est un outil à la fois complexe et chronophage, qui engendre en retour frustration, détresse et colère de la part de ses utilisateurs actuels.

Les établissements de la quatrième vague, comme leurs prédécesseurs, témoignent d'ailleurs être bien plus des testeurs que des utilisateurs.

En ce qui concerne les moyens mis en place pour l'assistance : des recrutements ont certes été effectués par le Ministère pour renforcer les équipes ADSI, mais cela reste toujours insuffisant au regard des besoins.

Les réponses restent approximatives et de nombreux problèmes ne sont toujours pas résolus.

Aucun véritable guide de l'utilisateur n'a d'ailleurs encore été créé.

Les utilisateurs/testeurs nous font part de leur sentiment d'abandon et disent être souvent laissés seuls face à d'inextricables complications.

Enfin, à propos de la formation : nous demandons que celles à venir puissent être faites en ayant accès au progiciel afin que les stagiaires l'utilisent durant la formation. Cela n'était toujours pas le cas pour les collègues de la 4<sup>ème</sup> vague.

Il faut mettre en place un programme de formation approfondi, adapté à la réalité de nos établissements, avec un accent particulier sur l'utilisation efficace du progiciel et les compétences métiers spécifiques à la comptabilité.

Le progiciel, pourtant national, ne dispose pas de formation formalisée, ce qui a pour conséquence de créer des formations différentes d'une académie à l'autre. Il y a donc des différences de qualité.

Il appartient au ministère d'impulser une dynamique et de donner les moyens aux académies.

Pour l'instant, ce qui est développé dans les académies n'est pas à la hauteur. C'est effectivement le cas pour l'académie de Lille.

Il est urgent de corriger cela au plus vite pour être à la hauteur du défi.

C'est pour ces trois raisons principales que nous demandons :

- Un moratoire sur le développement du progiciel au moins jusqu'au 31 décembre 2023.
- La mise en place d'une véritable assistance aux utilisateurs.
- Le développement en urgence d'une formation efficace, cohérente, qui permette de maîtriser l'outil afin, d'en assurer un déploiement efficace et serein.

Une fois cette transition effectuée, les utilisateurs devront encore être accompagnés sur le long terme que cela soit pour échanger, pour partager leurs difficultés comme leurs solutions.

Cela doit donc se faire au plus près du terrain.

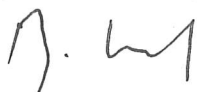
Si rien n'est fait et que les moyens ne sont pas à la hauteur, nos deux organisations syndicales en sont intimement convaincues : nous courons droit à la catastrophe.

Il en va de notre responsabilité commune de ne pas accepter qu'un tel gâchis humain, organisationnel et financier survienne sans avertissement ni propositions de notre part.

C'est en ce sens que nous utilisons notre devoir d'alerte : ce progiciel apparaît de toute évidence non abouti et est clairement, en l'état, nocif pour les services comme les agents concernés par sa mise en œuvre.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le secrétaire académique A&I UNSA,



Jean-François Balland

Le secrétaire académique SNASUB-FSU



Frederic Bressan

